



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4809

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 à la convention du pluriannuelle 2007-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Laréal

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevaller, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galiano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4809**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 à la convention du pluriannuelle 2007-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise et lancé en 2004 dans le but d'accroître le nombre de créations-reprises d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise porte ses fruits : depuis quatre ans, le nombre d'entreprises créées est en croissance constante sur l'agglomération : + 12 % entre 2003 et 2006 (contre + 9,3 % à l'échelle régionale et + 3 % à l'échelle nationale, ce qui a permis à l'agglomération d'être classée première ville française entrepreneuriale à l'échelle européenne (ECER-classement européen des villes entrepreneuriales - 2007).

Les demandeurs d'emploi représentent environ 30 % des créateurs d'entreprise. Pour moitié, ce sont des demandeurs d'emploi de longue durée ou des personnes en situation d'exclusion. Le microcrédit permet à ces personnes de s'inscrire à nouveau dans une logique d'insertion professionnelle grâce à la création d'activité.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et représentant du microcrédit en France.

La présentation de l'activité de l'Adie

L'Adie permet à des publics en difficulté, n'ayant pas accès à la ressource bancaire classique, de créer leur propre activité et leur emploi. L'Adie délivre financement et accompagnement pour des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 K€.

Le bilan d'action pour l'année 2007**Le financement des porteurs de projet**

L'objectif de 250 projets financés est atteint à fin 2007. La baisse du nombre de premiers contacts (750 au 30 septembre 2007 contre 1 574 en 2005 et 2006) témoigne de l'efficacité du travail en réseau : les porteurs de projet qui se présentent à l'Adie ont un projet plus qualifié, mieux préparé en amont, ce qui permet à l'Adie de se recentrer sur son cœur de métier (le financement) et de gagner en efficacité.

Le taux de pérennité des entreprises financées par l'Adie est de 54 % à 3 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale alors que le type d'entreprises créées (micro-entreprise) apparaît souvent comme plus fragile que la moyenne car peu capitalisée. Il est intéressant de noter que le taux de remboursement s'élève à 95 %.

L'action à destination des quartiers sensibles

L'implantation de l'Adie au cœur des quartiers (par le biais de Boutiques de l'initiative à Vaulx en Velin et Vénissieux et de la Maison de la création d'entreprise à la Duchère depuis juin 2007) a permis d'augmenter significativement le nombre de prêts décaissés à destination des publics issus des territoires sensibles : en 2007, 47 % des prêts ont été octroyés à des habitants des quartiers sensibles contre 32 % en 2006 et 18 % en 2005, ce qui témoigne de la pertinence d'une implantation de proximité.

L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

L'Adie participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours, l'Adie ayant été labellisée L_VE en juillet 2007. Elle contribue, par ailleurs, à la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

L'Adie s'est fortement impliquée dans le lancement de la Maison de la création d'entreprise (MCE) à la Duchère, a joué un rôle d'expertise par rapport à son antériorité sur ce type de projet (Boutiques de l'initiative) et ouvert une antenne sur la MCE depuis juin 2007.

Lors du salon des entrepreneurs 2007, l'Adie a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du dispositif.

Les perspectives 2008

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

L'intégration du dispositif [L_VE] a permis à l'Adie de se recentrer sur son activité principale et augmenter le nombre de financements accordés chaque année depuis plusieurs années.

Les objectifs sont les suivants :

- 300 prêts solidaires décaissés dont 120 pour des créateurs issus des territoires sensibles,
- 50 % de bénéficiaires des minima sociaux,
- taux de remboursement de 96,5 %,
- renforcement du bénévolat pour assurer le suivi des porteurs de projet, idéalement atteindre 100 % d'accompagnement parrainage des créateurs en 2008,
- 10 % a minima de financement de développement des créateurs (prêt post création qui permet de financer la croissance des structures).

L'action à destination des territoires sensibles

- consolidation et développement de l'activité dans le cadre des deux Boutiques de l'initiative (50 % des prêts octroyés dans le cadre des deux Boutiques doivent concerner les habitants de ces quartiers) et de l'antenne Adie sur la Maison de la création d'entreprise de la Duchère (présence régulière, développement des financements).

Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label L_VE sur le long terme,
- alimentation de la base de données commune,
- participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (Agence nationale pour l'emploi, Direction départementale du travail, Conseil général, etc.),
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association (semaine du microcrédit notamment).

La semaine du microcrédit

La 4^e édition de la semaine du microcrédit aura lieu en mai 2008 sur la place de la République. Elle associera d'autres acteurs du réseau (Rhône développement initiative notamment) et fera la liaison avec le salon des entrepreneurs (18 et 19 juin 2008). La communication autour de l'événement sera renforcée, en articulation avec [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] (affichage, relations presse, etc.).

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2007 et de pérenniser l'action de l'Adie au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine se déclinant selon les modalités suivantes :

- le soutien à l'Adie dans le cadre de son activité de plate-forme de financement : 55 000 €,
- le soutien à l'Adie pour ses actions en faveur des publics en difficulté sur les zones prioritaires de l'agglomération lyonnaise (dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain) : 10 000 €.

Le budget prévisionnel 2008 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
investissements	3 056	Europe	54 201
achats	14 075	collectivités locales	218 223
services externes	106 329	dont Communauté urbaine	65 000
impôts et taxes	776	Etat	50 000
frais de personnel	320 901	partenaires privés	100 000
charges financières	20 688	CDC	50 000
fonctions mutualisées	83 849	autofinancement	77 250
total	549 674	total	549 674

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 65 000 € à l'Adie pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de subvention avec l'Adie, précisant notamment les modalités de versement suivantes : 80 % dans un délai global de 45 jours suivant réception de l'appel de fonds et du certificat de notification du présent avenant à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2008.

3° - La dépense correspondante de 65 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 52 000 € et 20 % en 2009, soit 13 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,